



COMMUNE DE VAIR SUR LOIRE

COMPTE RENDU DE CONSEIL MUNICIPAL

Date : lundi 18 février 2019

Heure ouverture séance : 20h00

Clôture de séance : 21h55

Date de convocation : mardi 12 février 2019

Présents : Éric LUCAS, Gérard BARRIER, Françoise BENOIST, Christian HODÉ, Bernard LEPETIT, Monique CADORET, Murielle BODINIER, Michel LEBLANC, Marie-Christine BLIN, Henri RABERGEAU, Amélie CORNILLEAU, Emmanuelle COTTINEAU, Alexandre DROUET, Chantal GUITTON, Mathieu LETERTRE, Olivier PINSON, Yannick PROUX, Marie-Anne RANNOU, Jean-Paul ROLLAND.

Présents avec retards : Néant

Absents et excusés : Anthony MEREL, Angélique GARREAU, Hubert GUICHARD, Noémie JOURDON, Alexandre NKOM, Agnès SALL, William SARKISSIAN, Rony MARTIAS.

Absents : Laurence DE LOOZE.

Pouvoirs : Néant

Secrétaire de séance : Marie-Anne RANNOU.

Effectifs théoriques : 38

Effectifs réels : 28

Effectifs présents : 19

Effectifs arrivés en retard : 00

Effectifs représentés : 00

Effectifs non représentés : 09

Total de voix à prendre en compte : 19

Aucune observation n'est formulée sur le précédent compte rendu : il est donc définitivement adopté.

ORDRE DU JOUR

1/ MARCHES PUBLICS

- Marchés tonte, taille : attribution du marché et autorisation de signer au maire.
- Travaux de voirie et effacement des réseaux « la Barbinière » : autorisation de signer au maire
- Travaux de voirie et effacement des réseaux : rues des Camélias, de la Blanchère et du Grand Chêne : avant-projet définitif à valider.

2/ DIVERS

- Marché balayage.

- Travaux des salles d'activités.

3/ QUESTIONS ORALES :

- Tour de table :
 - o Suivi des demandes des conseillers municipaux précédemment évoquées en CM
 - o Nouvelles demandes

1/ MARCHES PUBLICS

1/ Marchés tonte, taille : attribution du marché 2019-2021 et autorisation de signer au maire.

Vu le code des marchés publics ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2122-21 6° qui prévoit que le conseil municipal est seul compétent pour délibérer en matière de marchés publics, le Maire applique les décisions du conseil municipal et exécute les marchés sous son contrôle.

Un débat est lancé sur les critères mis en œuvre pour l'analyse.

Vu l'analyse des offres,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, moins 4 abstentions :

- **D'AUTORISER** M. le maire à signer le marché des tailles et tontes avec la société ID VERDE de Vigneux de Bretagne pour un montant annuel estimatif de 41 898.25 € HT (Renouvelable 2 fois une année).

Les crédits nécessaires sont prévus au budget communal.

La présente délibération sera transmise au contrôle de légalité.

2/ Travaux de voirie et effacement des réseaux « la Barbinière ».

Ce point avait été ajourné lors du conseil municipal du 04/02.

M. le maire rappelle l'engagement de la commune de participer aux travaux d'aménagement de la Barbinière (travaux placés sous la maîtrise d'ouvrage départementale pour l'aménagement de voirie).

Le SYDELA est en charge de toute la partie effacement de réseaux.

Le SYDELA a établi une proposition chiffrée estimative (au stade de l'étude de faisabilité pour autoriser le lancement de l'étude) à la commune pour un montant de :

- Coûts des travaux réseaux souples : 197 111.44€ € HT soit 236 533.72 € TTC ;
- Participation estimée du SYDELA : 152.769,18 € TTC ;
- Participation estimée de la commune : 84 004.55 € TTC.

Ce dernier montant est inférieur à 90.000 € (cf. délibération du 18 janvier 2016). M. le maire peut signer cette proposition financière.

Lors du conseil municipal du 04/02/2019, l'assemblée a émis le souhait d'interroger le conseil départemental sur sa participation financière.

La question a donc été posée au conseil départemental (M. Jérôme ROUAULT) qui a répondu par mail le 06/02/2019, de la façon suivante :

« Concernant les concessionnaires réseaux pour cette opération, voici les éléments que je peux vous fournir à ce jour et qui sont à ma connaissance :

- Il s'agit d'une opération de sécurité routière ou bien d'un aménagement en place, le financement des études et travaux nécessaires pour le déplacement ou la modernisation des réseaux, sur les espaces publics actuels, sont donc à la charge en totalité des concessionnaires réseaux.

- Nous vous avons suggéré de procéder ou de demander l'effacement des réseaux essentiellement pour des raisons esthétiques, ce carrefour étant destiné à marquer l'entrée de la commune de Vair-sur-Loire. Cet effacement n'est pas une nécessité absolue pour le Département, il permettra d'une part une amélioration de l'esthétique de cet espace et d'autre part il apportera un gain pour la sécurité et la durabilité des réseaux concessionnaires concernés par cette mise en souterrain de réseaux actuellement aériens. »

M le maire délégué explique qu'une discussion avec le conseil départemental devra avoir lieu sur la prise en charge de certaines dépenses. Le conseil municipal valide la proposition du SYDELA pour l'enfouissement des réseaux.

Le Conseil Municipal, ayant entendu le rapport est favorable à cette proposition chiffrée estimative du SYDELA à hauteur de 84 004.55 € TTC.

Une décision municipale sera donc prise en ce sens.

3/ Travaux de voirie et effacement des réseaux : rues des Camélias, de la Blanchère et du Grand Chêne : avant-projet définitif à valider.

Lors de la séance de conseil municipal en date du 04 février 2019, il a été présenté l'argumentaire ci-dessous :

« Madame la Première Adjointe (suppléant Monsieur le maire absent et empêché) rappelle la nécessité de réaliser des travaux d'effacement des réseaux et d'aménager les voiries sur les rue de la Blanchère, rue des Camélias et rue du Grand Chêne sur le territoire de la commune déléguée de St Herblon.

Le SYDELA est en charge de toute la partie effacement de réseaux.

Le maître d'œuvre de la partie aménagement de voirie est le bureau ARRONDEL (Ancenis- St Géréon).

Une réunion de travail et de concertation s'est déroulée jeudi 24 janvier 2019, en présence de Monsieur le maire, Monsieur l'Adjoint aux bâtiments, les représentants du SYDELA et le représentant de la maîtrise d'œuvre (M. Christophe HIVERT).

Quelques éléments d'information sur le projet :

- La rue de la Blanchère est aménagée dans l'esprit de la rue du Moulin du Bourg (noue, potelets, stationnements...). Le but général étant de réduire la vitesse.
- Un carrefour au centre la rue avec un revêtement différent (enrobé grenailé comme Anetz – Rue du Moulin Grimerault).
- La rue des Camélias est aménagée dans l'esprit de la rue des Moulières (accès aux habitations en enrobé, trottoirs en sablé, stationnements, espaces verts).
- Raccordement aux réseaux des parcelles au Sud et donc création d'un réseau d'eaux pluviales.
- Les stationnements sont aménagés comme dans certaines rues sur la Commune (rue du Moulin du Bourg et Anetz - Rue d'Anjou).

Les aspects calendaires suivants ont pu être mis en avant :

- Étude de faisabilité au mois de mai 2018 ;
- Avant-projet définitif (APD) à valider au Conseil Municipal du 04 février 2019 ;
- Consultation des entreprises sur mars 2019 ;
- Démarrage des travaux SYDELA à partir de mai 2019 (durée des travaux : 04 mois) ;
- Travaux de réseaux durs (assainissement eaux pluviales rue des Camélias (sous maîtrise d'œuvre ARRONDEL) ;
- Travaux de réseaux durs (assainissement eaux usées (sous maîtrise d'ouvrage de la COMPA, et non de la commune) : à ce titre, prévoir une délégation de maîtrise d'ouvrage de la COMPA au profit de la commune (convention de délégation à passer) (à voir au plus vite);
- Interruption des travaux SYDELA vers mi-juin 2019 ;
- Travaux sous maîtrise d'œuvre ARRONDEL de mi-juin à fin juillet 2019 ;
- Suspension des travaux au mois d'août 2019 pour cause de congé des entreprises ;
- Finition des travaux sur le mois de septembre 2019.

Le SYDELA a travaillé sur le projet.

L'estimatif du SYDELA (pour les réseaux souples) fait apparaître un coût total d'effacement à 144.501,85 € HT, soit 173.402,22 € TTC.

Sur ce montant, il resterait à la charge de la commune : 63.369,30 € TTC.

(Le SYDELA prenant, quant à lui, à sa charge : 110.032,92 €).

En outre, l'équipe de maîtrise d'œuvre a travaillé également sur le projet et a finalisé l'avant-projet définitif (APD) qui fait suite à la mise au point du dossier de l'avant-projet sommaire (APS), pour la partie "aménagement des voiries".

La phase APD permet d'arrêter définitivement le programme et certains choix d'équipements en fonction des coûts d'investissement. Elle permet, en outre, de définir de manière plus précise le budget de ce projet.

Le coût prévisionnel total des travaux d'aménagement des voiries présenté par l'équipe de maîtrise d'œuvre s'élève à 358.508,61 € HT (hors frais de maîtrise d'œuvre et révisions) :

- dont 211.139,68 € HT pour la rue de la Blanchère ,
- et 147.368,94 € pour la rue des Camélias.

Coût prévisionnel auquel il convient d'ajouter les 63.369,30 € TTC sur la partie des réseaux souples.

Le budget prévisionnel total de cette opération est de : 358.508,61 € HT soit 430.210,33 € TTC + 63.369,30 € TTC = 493.579,63 € TTC (hors maîtrise d'œuvre et révisions).

La Commune financera ce projet grâce à :

- Participation financière SYDELA ;
- Autofinancement du budget principal de la commune ;
- Il n'est pas envisagé de contracter d'emprunts sur cette opération.

VU la loi n°85-704 du 12 juillet 1985 relative à la maîtrise d'ouvrage publique et à ses rapports avec la maîtrise d'œuvre privée,

VU le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2122-21,

VU le code des marchés publics,

Madame la Première Adjointe de Vair-sur-Loire propose de valider l'avant-projet définitif (APD) présenté par l'équipe de maîtrise d'œuvre, ainsi que l'étude de faisabilité du SYDELA.

Le Conseil Municipal, ayant entendu le rapport de Madame la Première Adjointe, et après en avoir délibéré a ajourné cette décision le temps que Monsieur le Maire interroge les services assainissement de la COMPA.

Le 11/02/2019, le bureau municipal a chargé M le Maire d'aller constater sur place la présence de tabourets ou non dans les rues concernées puis de prendre contact avec la COMPA pour leur prise en charge.

La COMPA n'exige pas de changement ou de mise en place de tabouret dès lors qu'aucuns travaux semblent indispensables sur le réseau eaux usées. Les branchements restent en l'état puisque le réseau eaux usées n'est pas impacté par le projet.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal :

- **ARRETE** : l'avant-projet définitif (APD) de ce dossier de réalisation des travaux d'aménagement de voirie sur les rues de la Blanchère, rue des Camélias et rue du Grand Chêne, présenté par l'équipe de maîtrise d'œuvre représentée par Monsieur Christophe HIVERT, à hauteur de 358.508,61 € HT.
- **VALIDE** : le coût estimatif du SYDELA à hauteur de 144.501,85 € HT, soit 173.402,22 € TTC (dont 63.369,30 € TTC à la charge de la Commune).
- **VALIDE** : le plan de financement présenté :
 - Participation du SYDELA : 110.032,92 €
 - Autofinancement de la commune : 383.546,71 €
- **CHARGE** : Monsieur le Maire de lancer les marchés de travaux sur la base de l'APD arrêté.

2/ DIVERS

1/ Marché balayage

M. le maire présente le tableau d'analyse et l'entreprise retenue.

M le maire délégué indique qu'il aurait été judicieux de faire une comparaison avec le matériel acquis par la commune de Loireauxence.

2/ travaux des salles d'activités

M. le maire présente les différents plans de la construction.

Des points d'eau seront rajoutés dans les salles ainsi qu'à l'extérieur.

M. le maire soulève un problème : les fenêtres d'une des salles auront une vue directe sur la clôture car le bâtiment se trouvera très proche de celle-ci. Il est proposé de décaler le bâtiment vers l'ouest. Les travaux débuteront le lundi 04 mars 2019 pour une fin prévue fin juillet 2019.

Murielle BODINIER explique que les dalles sur le city Park de St Herblon se sont décollées, la société KASO a été contactée.

3/ QUESTIONS ORALES

- **Suivi des questions diverses précédemment évoquées en CM**

Il est demandé à l'assemblée s'il y a des observations suite à l'envoi du tableau de suivi. L'assemblée ne formule aucune observation.

- **Nouvelles demandes :**

- ✓ Poste d'animateur : des explications sont données sur ce poste. Les commissions enfance et ressources humaines travaillent sur la fiche de poste et une délibération sera prise lorsque la personne sera recrutée. Cela n'empêche pas de lancer un appel à candidature.
- ✓ Bibliothèque de St Herblon : un store est défectueux depuis un certain temps et la réparation tarde à venir.
- ✓ Bâtiment périscolaire (St Herblon) : des enfants utilisateurs du city park sont entrés dans la cour du périscolaire pour se réfugier sous le préau car il pleuvait. Il faut peut-être envisager l'installation d'un préau à proximité des city parks.
- ✓ Projet du conseil municipal enfant (CME) : le CME travaille sur l'achat et la pose de murs de graffitis sur la commune. Des lieux de pose sont à l'étude, notamment :
 - A Anetz : près du city park ou du terrain de jeux à proximité du cimetière.
 - A St Herblon : près du city park ou parc de l'Europe.

Il est souhaité que ce mobilier soit démontable.

- ✓ Travaux acoustiques au restaurant scolaire (St Herblon) : la cloison et la porte sont installées.
- ✓ Travaux de la salle informatique (école la Fontaine) : la peinture est faite et les placards seront posés en semaine 9.
- ✓ Il est signalé que des tentes sont installées au lieu-dit « le Bernardeau ».
- ✓ Une visite du nouveau cabinet infirmier est prévue.
- ✓ Jeudi 21 février – 19h : remerciements aux agents recenseurs
- ✓ Maison médicale : le toit végétal de la maison médicale a-t-il été vérifié ? : Guillaume MOREAU est allé voir et Françoise BENOIST s'en occupe. Le plastique du soubassement est apparent : il est prévu que les services techniques interviennent.
- ✓ Rue du Fort : problème d'éclairage. M. RABERGEAU indique que l'entreprise passera en semaine 11.
- ✓ Mobiliers sportifs : les anciennes tables du tennis de table d'Anetz ont été remises à la salle de la cour car le club reprend du service.
- ✓ Pratiques sportives : installation d'une personne faisant du self défense à la salle de l'Ancre.
- ✓ Affichage des associations : prendre exemple sur le mobilier installé à Ancenis.
- ✓ Participation citoyenne : réunions publiques d'informations les 1^{er} (salle Louis Rousseau) et 22 mars 2019 (salle de la cour) à 19h. Ces réunions seront animées par la gendarmerie nationale.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 21h55

Signatures :

**M. le Maire,
Éric LUCAS**

**Le secrétaire de séance,
Marie-Anne RANNOU**

Françoise BENOIST	Gérard BARRIER	Christian HODE
Bernard LEPETIT	Monique CADORET	Murielle BODINIER
Michel LEBLANC	Marie-Christine BLIN	Henri RABERGEAU
Anthony MEREL <i>Absent à la séance</i>	Amélie CORNILLEAU	Emmanuelle COTTINEAU
Laurence DE LOOZE <i>Absente à la séance</i>	Alexandre DROUET	Angélique GARREAU <i>Absente à la séance</i>
Hubert GUICHARD <i>Absent à la séance</i>	Chantal GUITTON	Noémie JOURDON <i>Absente à la séance</i>
Mathieu LETERTRE	Rony MARTIAS <i>Absent à la séance</i>	Alexandre NKOM <i>Absent à la séance</i>

Olivier PINSON	Yannick PROUX	Jean-Paul ROLLAND
Agnès SALL <i>Absente à la séance</i>	William SARKISSIAN <i>Absent à la séance</i>	